DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

IMMEUBLES RÉGIS PAR LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX

SECTION I

ACQUISITION D'IMMEUBLES

1. Le présent chapitre vise l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins municipales, d'immeubles industriels localisés à l'intérieur de zones commerciales ou de parcs industriels régis par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- **2.** Les services professionnels et techniques portent notamment sur les champs d'expertise suivants, dont la description n'est pas exhaustive :
- 1° étude : soit les services relatifs à la préparation d'études de marché, de positionnement stratégique, d'opportunité, de faisabilité d'un projet, de fixation des prix, de rentabilité ainsi que de mise en marché ou de marketing;
- 2° arpentage : soit les services d'arpentage technique et légal ainsi que de cadastrage;
- 3° géotechnique et contrôle qualitatif : soit les relevés, sondages, études et expertises géotechniques et le contrôle qualitatif des matériaux;
- 4º environnemental : soit l'inventaire biologique, l'identification de mesure de compensation environnementale, l'évaluation environnementale (phase I), la caractérisation environnementale (phases II et III) et la conception du plan de réhabilitation.
- 5° aménagement : soit le plan d'aménagement incluant notamment le plan concept, le plan de lotissement et le plan d'utilisation du sol;
- 6° évaluation : soit l'évaluation de la valeur marchande, du coût de la mise en valeur et de la valeur de revente des terrains;
- 7º négociation et transaction : soit la négociation avec un tiers en vue d'acquérir un immeuble et la réalisation de la transaction intervenue entre les parties.

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

3. Les travaux visent la réhabilitation d'un immeuble présentant des contraintes de mise en valeur. Il permet de redonner à un site les caractéristiques requises à sa mise en valeur, incluant notamment la démolition de bâtiments, d'équipements ou d'aménagements, le déblaiement et le remblaiement ainsi que la décontamination.

CHAPITRE II

IMMEUBLES NON RÉGIS PAR LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX

SECTION I

ACQUISITION D'IMMEUBLES

4. Le présent chapitre vise l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins municipales, d'immeubles industriels ou non, localisés à l'extérieur de zones industrielles ou commerciales ou de parcs industriels régis par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- **5.** Les services professionnels et techniques portent notamment sur les champs d'expertise suivants, dont la description n'est pas exhaustive :
- 1° étude : soit les services relatifs à la préparation d'études de marché, de positionnement stratégique, d'opportunité, de faisabilité d'un projet, de fixation des prix, de rentabilité ainsi que de mise en marché ou de marketing;
- 2° arpentage : soit les services d'arpentage technique et légal ainsi que de cadastrage;
- 3º géotechnique et contrôle qualitatif : soit les relevés, sondages, études et expertises géotechniques et le contrôle qualitatif des matériaux;
- 4° environnemental : soit l'inventaire biologique, l'identification de mesure de compensation environnementale, l'évaluation environnementale (phase I), la caractérisation environnementale (phases II et III) et la conception du plan de réhabilitation.
- 5° aménagement : soit le plan d'aménagement incluant notamment le plan concept, le plan de lotissement et le plan d'utilisation du sol;
- 6° évaluation : soit l'évaluation de la valeur marchande, du coût de la mise en valeur et de la valeur de revente des terrains:

7º négociation et transaction : soit la négociation avec un tiers en vue d'acquérir un immeuble et la réalisation de la transaction intervenue entre les parties.

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE REDÉVELOPPEMENT

6. Les travaux visent la réhabilitation et le redéveloppement d'un immeuble ou d'un site présentant des contraintes de mise en valeur. De même les travaux permettent de redonner à un site les caractéristiques requises à sa mise en valeur la plus appropriée, incluant notamment la démolition de bâtiments, d'équipements ou d'aménagements, le déblaiement et le remblaiement ainsi que la décontamination.

CHAPITRE III

AUTRES DÉPENSES ET ESTIMATION DU COÛT

- **7.** Les dépenses découlant des chapitres I et II comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en dépense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.
- **8.** Le coût des acquisitions, des travaux de réhabilitation et de redéveloppement ainsi que des services professionnels et techniques relatifs aux immeubles régis par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* décrits au chapitre I de même qu'aux immeubles non régis par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* décrits au chapitre II s'élève à 15 000 000 \$.

TOTAL: 15 000 000 \$

Annexe préparée le 25 mai 2020 par :

Kay Féquet, directrice

Activités et expertise immobilières Service du développement économique et des grands projets